

---

Jour de séance 26

le mercredi 22 mars 2023

10 h

Prière.

Le premier ministre remet un message de S.H. la lieutenant-gouverneure au président de la Chambre, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Brunswick) Fredericton (Nouveau-  
le 23 février 2023

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Je vous remercie de votre adresse. Je suis persuadée, soyez-en assurés, que vos délibérations seront animées du désir sincère de promouvoir le bonheur et la prospérité de la population de la province.

La lieutenant-gouverneure,  
(signature)  
Brenda L. Murphy.

---

L'hon. M. R. Savoie offre ses condoléances à la famille de la regrettée Viola Léger, ancienne sénatrice libérale du Nouveau-Brunswick (2001-2005) et actrice et ambassadrice acadienne qui a reçu de nombreux prix et honneurs et était surtout connue pour son interprétation de La Sagouine, dans la pièce de l'auteure acadienne Antonine Maillet. M. Gauvin se joint à lui à cet égard.

---

Il est unanimement convenu de prolonger de 15 minutes la période des questions orales.

---

M. Arseneau invoque le Règlement ; il soutient que les copies papier des déclarations de ministres n'ont pas été fournies aux partis d'opposition. M. Arseneault intervient au sujet du rappel au Règlement. L'hon. M. G. Savoie informe la Chambre que la question sera réglée. Le président de la Chambre statue que la pratique actuelle consistant à fournir des copies papier est appliquée par courtoisie et non par obligation, mais qu'elle contribue à l'efficacité des travaux de la Chambre et il encourage les parlementaires à la maintenir.

---

M. LeBlanc (Shediac—Beaubassin—Cap-Pelé) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant la commission sur la délimitation des

---

circonscriptions électorales et la représentation à revenir sur la décision de retirer certaines collectivités de sa circonscription. (Pétition 10.)

---

M. Arseneau (Kent-Nord) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à maintenir le magasin de franchise d'Alcool NB à la Coop de Rogersville. (Pétition 11.)

---

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Steeves :

29, *Loi sur la protection des titres de conseiller financier et de planificateur financier ;*

par l'hon. M. Austin :

30, *Loi modifiant la Loi sur les coroners ;*

par l'hon. M<sup>me</sup> Shephard :

31, *Loi modifiant la Loi sur les foyers de soins ;*

par l'hon. M. Holland :

32, *Loi concernant le transfert de pouvoirs à la Commission de l'énergie et des services publics.*

---

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. M<sup>me</sup> Dunn, appuyée par M. Coon, propose ce qui suit :

attendu que, en décembre 2013, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution proclamant la période de 2015 à 2024 Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine sous le thème « Personnes d'ascendance africaine : considération, justice et développement » ;

attendu que, le 30 janvier 2018, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il reconnaîtrait officiellement la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine et s'est engagé à en apprendre davantage sur les questions qui touchent les Canadiens noirs ;

attendu que, par la proclamation de la décennie, la communauté internationale a distingué pour la première fois les personnes d'ascendance africaine comme groupe dont les droits de la personne doivent être défendus et protégés et elle a en outre reconnu l'étendue du racisme envers les Noirs dans la société canadienne ;

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a engagé la première commissaire sur le racisme systémique au Canada pour mener une

consultation publique afin de recueillir des opinions et des renseignements sur la nature et les répercussions du racisme systémique au Nouveau-Brunswick et pour travailler avec les institutions gouvernementales, notamment dans le domaine de la santé, du développement social et de la justice ;

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a confié à la commissaire provinciale sur le racisme systémique le mandat de mener un examen exhaustif de l'étendue et de la portée du racisme systémique au Nouveau-Brunswick, y compris du rôle du gouvernement dans l'élimination du racisme systémique au sein des institutions et des organismes provinciaux et dans la province en général ;

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a demandé à la commissaire sur le racisme systémique de fournir des données quantitatives et qualitatives sur la nature et les répercussions du racisme systémique et de lui faire des recommandations sur l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action provinciaux visant la lutte contre le racisme systémique au Nouveau-Brunswick ;

attendu que, en juin 2022, l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick a désigné le 1<sup>er</sup> août de chaque année Jour de l'émancipation au Nouveau-Brunswick ;

attendu que la reconnaissance de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine au Nouveau-Brunswick renforcera les possibilités pour le gouvernement d'interagir avec la société civile, la population et les médias et, grâce aux efforts combinés de tous, de bâtir un Nouveau-Brunswick à la fois prospère et riche de sa diversité ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick déclare la période de 2015 à 2024 « Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine au Nouveau-Brunswick ». (Motion 27.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M<sup>me</sup> Mitton demande l'autorisation de la Chambre pour proposer, appuyée par M. Coon, la motion suivante :

attendu que le dérèglement climatique causé par l'humain accélère le nombre de phénomènes météorologiques extrêmes partout sur la planète ;

attendu que des gens d'un bout à l'autre du Canada et dans le monde entier perdent la vie ou leur gagne-pain en raison des vagues de chaleur, des

inondations, des feux de forêt et des sécheresses plus mortels et plus fréquents qui sont provoqués par la crise climatique ;

attendu que le réchauffement planétaire réchauffe les océans et que la pollution causée par le carbone acidifie les eaux océaniques, entraînant des conséquences catastrophiques pour les écosystèmes marins et la pêche commerciale ;

attendu que les ondes de tempête plus fréquentes et intenses, conjuguées à l'élévation du niveau de la mer, rongent le littoral et compromettent des maisons, des routes et d'autres infrastructures ;

attendu que la déclaration d'urgence climatique porte en elle une signification importante, indiquant au public la reconnaissance du gouvernement provincial quant à la gravité de la crise climatique et le besoin urgent que soient mis en oeuvre des politiques, des règlements et des programmes dotés de financement afin de réduire rapidement les émissions de gaz à effet de serre ;

attendu que, aux fins de la déclaration, l'utilisation du mot « urgence » vise à renforcer la grande importance d'agir afin d'empêcher un dérèglement climatique et, par conséquent, n'implique pas ni ne déclenche un « état d'urgence », qui a sa propre définition juridique ;

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'emploie actuellement à mettre en oeuvre son troisième plan d'action sur les changements climatiques, jetant les bases nécessaires pour agir afin de remédier à la crise climatique ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative déclare l'urgence climatique. (Motion 28.)

Dispense d'avis étant refusée, avis est en conséquence donné que la motion 28 sera proposée le jeudi 30 mars 2023.

---

M. Coon donne avis de motion 29 portant que, le jeudi 30 mars 2023, appuyé par M. Arseneau, il proposera ce qui suit :

attendu que la commissaire sur le racisme systémique du Nouveau-Brunswick a constaté qu'il existe de nombreuses preuves selon lesquelles le racisme systémique et le racisme manifeste constituent des problèmes au Nouveau-Brunswick ;

attendu que la commissaire sur le racisme systémique du Nouveau-Brunswick a également constaté que 54 % des résidents du Nouveau-

---

Brunswick estime que le gouvernement provincial n'en fait pas assez pour lutter contre le racisme dans la province ;

attendu que le Nouveau-Brunswick est l'une des trois provinces qui, à l'heure actuelle, n'ont pas d'organisme provincial permanent habilité à surveiller l'élimination du racisme systémique ;

attendu qu'un grand nombre de résidents et d'organismes du Nouveau-Brunswick qui luttent contre le racisme systémique et le racisme manifeste soutiennent activement la création d'un organisme provincial permanent pour défendre la lutte contre le racisme ;

attendu que la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick joue un rôle prépondérant dans la promotion de l'équité et de la lutte contre la discrimination, mais que la structure institutionnelle actuelle qui place la commission au sein du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail sape son indépendance et sa capacité à atteindre ses objectifs ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à créer un organisme provincial permanent et à nommer une personne responsable, au niveau de commissaire ou de sous-ministre, pour surveiller l'élimination du racisme systémique

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à établir la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick en tant qu'organisme indépendant relevant de l'Assemblée législative.

---

L'hon. M. G. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le vendredi 24 mars 2023, la deuxième lecture des projets de loi 29, 30, 31 et 32 sera appelée.

---

La séance est levée à 11 h 59.